Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260309-D2026_020-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal
9 mars 2026 à 20 heures

Le 9 mars 2026 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 3 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET – J. HARDOUIN – A. BELLAMY - A.M SELLIER - F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - L. GOUPIL – A. GEORGEAULT - - I. PRESSE - A. DAMIANO – M.A PRESSET – D. LANGANNE - C. BRETAIRE - A. DERREY

ABSENTS EXCUSÉS : – M. BOISSEAU -MP. ANGER

ABSENTS : - F. TACHEN - JL. DULAC

PROCURATIONS : MP ANGER donne procuration à P. VAUR – M. BOISSEAU donne procuration à MA. PRESSET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J. HARDOUIN

2026-20 SUBVENTION VIE SCOLAIRE

Considérant que le nombre d'enfants à l'école privée Saint-Martin est de 124 enfants à la rentrée de janvier 2026, dont 7 enfants n'habitent pas la commune de NOUVOITOU. Le calcul des subventions s'effectuera avec le nombre de 117 enfants.

Considérant que le nombre d'enfants inscrits à l'école publique du Chêne Centenaire est de 374 à la rentrée de janvier 2026.

Considérant que la Commune de NOUVOITOU a pris en charge les frais de piscine et de transport à compter de 2024 pour l'école publique (Article L. 212-4 du code de l'éducation).

Considérant que les frais de transport et de piscine augmentent sur l'année 2026, ces frais étant pris en charge directement par la Commune, dans le calcul du contrat d'association. Il est proposé de diminuer la subvention « sport et culture » de 10 € à 8 €.

Considérant que le nombre d'enfants peut évoluer à la rentrée de Septembre 2026, aussi bien pour l'école publique que pour l'école privée, une régularisation sera effectuée après la rentrée de Septembre 2026.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions dans le cadre de la vie scolaire pour 2026 sans augmentation du coût par élève pour la subvention « Fournitures scolaires, manuels scolaires, Photocopies », par contre de diminuer le coût par élève de la subvention « Sport et culture » de 10 € à 8 € :

- École Publique Chêne Centenaire :

➢ Sport et culture : 8,00 € x 374 élèves = 2 992,00 €
➢ Fournitures scolaires, manuels scolaires, Photocopies : 52,68 x 374 élèves = 19 702.32 € arrondi à 19 703 €

- École Privée Saint Martin :

➢ Sport et culture : 8,00 € x 117 élèves = 936,00 €
➢ Fournitures scolaires, manuels scolaires, Photocopies: 52,68 € x 117 élèves = 6 163.56 € arrondi à 6 164 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260309-D2026_020-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le montant de ces subventions à vocation scolaire.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution des présentes.**

Vote : Pour : 18 voix/contre : 0 voix/abstention : 0 voix

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 9 mars 2026

Le secrétaire de séance

Jacques HARDOUIN

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR